



chantoiseau

enfer

A

le chemin

la maladrerie

N

Légende

-  Zone urbaine U
-  Zone à urbaniser AU
-  Zone agricole A
-  Secteur Ac
Secteur de taille et de capacité d'accueil limités (cimetière animalier)
-  Zone naturelle et forestière N
Incluant les massifs forestiers protégés du titre du code forestier
-  Périmètre sur lequel une orientation d'aménagement et de programmation est applicable
-  Boisements protégés au titre du L151-23 CU
-  Vergers protégés au titre du L151-23 CU
-  Alignements d'arbres de moyen-jet protégés au titre du L151-23 CU
-  Autres alignements d'arbres protégés au titre du L151-23 CU
-  Haies basses protégées au titre du L151-23 CU
-  Mares protégées au titre du L151-23 CU
-  Constructions remarquables protégées au titre du L151-19 CU
-  Bâtiment agricole pouvant changer de destination au titre du L151-11 CU